

VILLE DE RIORGES

N° 2_3

OBJET :

FINANCES

SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION LES P'TITS BOUCHONS DU ROANNAIS

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **14 NOVEMBRE 2019** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 15 novembre 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Roland DEVIS, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Martine LAROCHE-SZYM CZAK, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT.

Secrétaire élue pour la durée de la session : Chantal LACOUR.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascale THORAL	Martine SCHMÜCK
Stéphane JEVAUDAN	Eric MICHAUD
Roland DEVIS	Bernard JAYOL
Christian SEON	Jacky BARRAUD
Blandine LATHUILIERE	Véronique MOUILLER
Elodie PINSARD-BARROCAL	Chantal LACOUR
Martine LAROCHE-SZYM CZAK	Andrée RICCETTI
Monique VIAL	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

FINANCES**SUBVENTION ACCORDEE A
L'ASSOCIATION LES P'TITS BOUCHONS DU ROANNAIS**

Chantal LACOUR, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

« Depuis mars 2017, l'association "Les P'tits bouchons du Roannais" vient en aide aux enfants hospitalisés au Centre hospitalier de Roanne, notamment dans les services pédiatrie, chirurgie ambulatoire et aux urgences.

Par la collecte de bouchons en plastique mais aussi par l'organisation de spectacles et manifestations diverses, l'association collecte des fonds qui sont réinvestis dans l'achat de matériel médical ou de tests de dépistage, visant à équiper les services hospitaliers de Roanne pour éviter aux enfants de devoir aller à Lyon ou Saint-Etienne pour effectuer certains examens.

L'association a également acheté de petits véhicules adaptés aux enfants (voiture, moto...), permettant à ceux-ci de se rendre au bloc opératoire sans stress.

Dans le même esprit, l'association souhaite pouvoir acquérir un simulateur d'IRM, d'un coût de 25 000 €, pour préparer psychologiquement et techniquement les enfants à passer des examens dans ce type d'appareil. Elle sollicite les collectivités locales du Roannais pour faciliter cette acquisition par l'intermédiaire de subventions.

Il est donc proposé d'octroyer une subvention de 500 € à l'association "Les P'tits bouchons du Roannais" pour contribuer à ce projet. »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré et vu l'intérêt que représente cette action pour le bien-être des enfants hospitalisés, le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association "Les P'tits bouchons du Roannais".

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 21 novembre 2019

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN